

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-4045

présenté par

Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	2 000 000 000	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	2 000 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, adopté par la commission des finances, nous proposons de doubler le forfait charges.

Cette dépense de 2 milliards d'euro consiste essentiellement en un rattrapage d'un forfait « notoirement sous-évalué » aux yeux de la Cour des Comptes. D'après cette dernière, l'écart cumulé entre le forfait charges et le panier charges locatives de l'INSEE entre 1991 et 2004 atteint plus de 21 %.

D'après l'IGAS, entre 2000 et 2010, les dépenses d'énergie et d'eau des ménages ont progressé de 39 %, mais le forfait charges des aides personnelles n'a été revalorisé que de 11 %, aboutissant à une perte de 800 millions d'euros d'APL par an en 2010 pour les allocataires. D'après l'ANCOLS, le forfait en HLM atteint un montant moyen de 63 euros par mois et ne couvre qu'un tiers des dépenses totales réelles acquittées par les locataires.

Alors que de nombreux locataires ont eu ces dernières années à connaître des hausses importantes de leurs charges dues aux fortes variations des prix de l'électricité, et que l'inflation a fortement pénalisé les ménages modestes, il est urgent que ce rattrapage ait enfin lieu. Les APL doivent réellement soutenir financièrement les locataires qui connaissent des difficultés, en vue notamment de prévenir les impayés et les expulsions locatives qui risquent d'en découler.

Pour toutes ces raisons, nous proposons d'augmenter de 2 milliards d'euros les moyens alloués au forfait charge.

En conséquence des règles de recevabilité financière, cet amendement transfère 2 milliards millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 04 intitulée « Réglementation, politique technique et qualité de la construction » du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » vers l'action 01 « Aides personnelles » du programme 109 « Aide à l'accès au logement ». Nous appelons le gouvernement à lever le gage pour garantir les moyens dédiés aux politiques d'urbanisme.